

## EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le lundi 06 novembre 2023 à 17h30, le Bureau du Syndicat Mixte AQUAVESC, légalement convoqué par son Président, M. Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

**OBJET : 2023/10 – Autorisation de signature – Accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'eau potable**

**CA VGP:** Erik LINQUIER, Richard DELEPIERRE

**CA SQY :** Catherine BASTONI, Eva ROUSSEL

**EPT POLD :** Eric BERDOATI

**EPT<sub>3</sub>GPSO :** Pierre CHEVALIER

**Absent(s) excusé(s) :** Luc WATTELLE

**Secrétaire de Séance :** Eva ROUSSEL

**Date de la convocation :** 30 octobre 2023

**Date d'affichage électronique :** 10 novembre 2023

**Nombre de membres :** En exercice : 7 Présents : 6 Votants : 6

*Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux. Le recours gracieux doit être déposé avant le 10/11/2023.*

*la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux*

Accusé de réception en préfecture  
078-257800227-20231106-DEL202310-DE  
Date de réception en préfecture : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

## Décision à valeur délibérative 2023/10

### **OBJET : Autorisation de signature – Accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'eau potable**

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres d'AQUAVESC en date du 12 octobre 2023,

**Considérant** que le présent marché public (n°2023-10) a pour objet l'exécution de prestations intellectuelles relatives à l'exercice d'une mission d'assistance au maître d'ouvrage (AQUAVESC) pour l'organisation du mode de gestion du service de l'eau potable. Ce marché prévoit une assistance pour la préparation de la fin du contrat SUEZ au 30 juin 2024, la négociation quinquennale du contrat SEOP en 2024 et la préparation de la fin du contrat SEOP au 31 décembre 2026,

**Considérant** qu'au travers notamment des huit (8) missions détaillées dans le marché, il appartient au titulaire d'apporter conseil, appui méthodologique et assistance sur les volets organisationnel, ressources humaines, technique, juridique, administratif et informatique (système d'information), depuis la préparation des documents d'aide à la décision en vue des choix initiaux à opérer jusqu'à la mise en œuvre finale de ces choix et leur évaluation,

**Considérant** que La consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique et prend effet à compter de sa notification au titulaire pour une durée initiale d'un (1) an, le marché pouvant être reconduit trois (3) fois par période successive d'un (1) an, par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

**Considérant** que cet accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum (pour la durée globale de 4 ans) strictement inférieur à 2 500 000 € HT,

**Considérant** que Par décision en date du 12 octobre 2023, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'AQUAVESC a attribué le marché établi en accord-cadre à bons de commande au groupement NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES (mandataire) - MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'AQUAVESC d'attribuer ledit accord-cadre au groupement NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES (mandataire) - MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit marché,

**Ayant entendu l'exposé,**

**Le Bureau,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la décision d'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 octobre 2023, de l'accord-cadre à bons de commande (n°2023-10) relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'eau potable, au groupement NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES (mandataire) - MAITRE ROMAIN MERESSE – NALDEO SAS – NALDEO DIGITAL FOR CLIMATE, représenté par son mandataire, la société NALDEO STRATEGIES PUBLIQUES, située 222 cours Lafayette – 69003 LYON (Numéro SIRET : 833 820 178 00048) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

**AUTORISE** le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre à bons de commandes relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du mode de gestion du service public de l'eau potable, et tout document y afférent.

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023 et suivants.

**Pour Extrait Conforme  
A Versailles, le 06 novembre 2023**

**Le Président**

**Erik LINQUIER**

